



**ASSEMBLEE GENERALE
19 mai 2022 – 17h15 –Château Cazal du Bos à Nérac**

N° 2022 – 17

**OBJET : CONVENTIONS SIGNEES LIANT LA CCI A DES ORGANISMES
EXTERIEURS**

Nombre de sièges : 42

Nombre de membres élus en exercice ayant voix délibérative : 42

Quorum : 22

Nombre de membres élus votants : 22

Majorité : 12

Nombre de voix pour : 22

Nombre de voix contre : 0

Nombre de refus de vote : 0

Nombre d'abstentions : 0

ADOPTE (X)

REFUSE ()

CONSIDERANT que le Bureau de la CCI47 a validé la signature de conventions entre la CCI47 et les organismes suivants :

- **Dispositif ALIZE®** : convention tripartite avec l'Association Travail Emploi Europe Société (ASTREES) et la Préfecture, complétée d'une convention d'opérateur local avec ASTREES ainsi que des partenaires privés. Objet : transfert de compétences et attribution d'aides financières sous forme d'avances remboursables ;
- **Banque Populaire Occitane** : soutien à la création/reprise pour 2022 (gain 3 600 € TTC) ;
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat** : médiation apprentissage 2022 (coût 350 € /dossier)
- **Communauté de Communes de Lauzun** : dynamisation du tissu économique pour 2022 (gain 1 500 € TTC) ;
- **CCI Nouvelle-Aquitaine** : programme performance durable pour 2021/2022 (gain 34 500 €/an/ETP) ;

L'ASSEMBLEE GENERALE

APPROUVE à l'unanimité, la signature des conventions citées ci-dessus et jointes à la présente délibération.

Fait à Agen, le 19 mai 2022

Le Président

Frédéric ECHAVY

